

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **36 (1944)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Février 1944

N° 2

De la communauté d'entreprise et de la communauté professionnelle.

Par E.-F. Rimensberger.

I.

De l'égalité politique à l'égalité économique.

Après avoir examiné les tâches et les tendances de l'économie de guerre, le Congrès syndical extraordinaire de 1941 vota les thèses développées par le président de l'Union syndicale suisse, M. Bratschi, conseiller national. Elles fixent l'attitude générale des organisations syndicales suisses en face des problèmes de l'après-guerre. Ces thèses rappellent que, dans notre pays, « les relations politiques entre les citoyens et l'Etat sont fondées sur les principes de la liberté et de la démocratie »; en revanche, des relations analogues n'ont pas encore été établies sur le terrain économique: en effet, « si, dans le domaine politique, la liberté signifie, dans une large mesure, l'égalité et la justice, elle est souvent synonyme, sur le plan économique, d'une inégalité et d'une injustice criantes ».

Comment compléter l'égalité politique par l'égalité économique? Tel est le problème posé par la guerre et les crises qui l'ont précédée. Il doit être résolu, tant sur le plan national qu'international. Bien que l'égalité des droits politiques ne soit pas encore réalisée partout, qu'elle doive être reconquise dans bien des pays, il est évident que l'on ne peut plus se contenter, cette fois, d'apporter de simples corrections au régime économique et social. D'ailleurs, lors du discours-programme qu'il a prononcé récemment devant les étudiants du Polytechnicum de Zurich, M. Stampfli, président de la Confédération, a rappelé que « la guerre actuelle, plus que le conflit de 1914-1918, sera suivie de réformes économiques, politiques et sociales analogues à celles qui ont accompagné la Révolution française ». Cette conviction est très largement répandue aujourd'hui.

On peut aller plus loin encore et penser que la guerre cor-